



## EN BREF :

- Situation générale.
- Excès de vent : encore des dommages.
- Tipules et vers gris : à surveiller.
- Carotte : faibles captures du charançon, début des traitements.
- Céleri : faible présence de punaises, mais attention aux champs abrités.
- Laitue : seulement quelques punaises présentes, mais champs abrités à surveiller.
- Oignon : période de ponte de la mouche de l'oignon débutée, stratégie pour les traitements foliaires, mouche des semis encore active.
- Poireau et ail : nombre de teignes capturées variable selon les sites, premières observations de dommages et de larves.

## SITUATION GÉNÉRALE

On a encore eu du temps venteux durant la dernière semaine (du 21 au 27 mai), particulièrement le 21 mai (jeudi). Les températures ont été au-dessus des normales le 21 mai (29 à 30 °C), mais sous les normales du 25 au 27 mai. Un fort gel est survenu dans la plupart des régions dans la nuit du 25 au 26 mai. Des dommages ont été observés dans des champs récemment plantés (laitue principalement).

Compte tenu du temps sec (très peu de précipitations en général) et des vents, le sol s'est beaucoup asséché. On a dû avoir recours à l'irrigation sur plusieurs fermes. La pluie prévue devrait permettre de rétablir la situation.

Globalement, la situation reste calme en ce qui concerne les insectes et les maladies. Par contre, les sites très bien abrités doivent être surveillés de près pour la présence des insectes aériens (punaise terne, mouche de l'oignon, teigne du poireau), compte tenu que le temps venteux et frais semble favoriser leur regroupement et leur multiplication dans ces zones.

## EXCÈS DE VENT

Des dommages causés par les vents sont encore survenus dans plusieurs champs. La journée la plus venteuse a été jeudi dernier (21 mai). Il est à noter que, en comparaison avec les vents du 14 mai, ce ne sont pas nécessairement les mêmes champs qui ont été endommagés. Le 14 mai, les vents venaient du sud alors que le 21, ils venaient de l'ouest. D'autre part, certains semis n'avaient pas encore émergé le 14 mai.

Voici un résumé des dommages observés :

- Lanaudière : érosion du dessus des billons dans la carotte (sol minéral, pas de plante-abri utilisée).
- Montérégie : plantules d'oignons et de carottes tuées ou fortement affaiblies dans les zones des champs où l'orge (plante-abri) n'était pas suffisamment dense. Étranglement au collet des laitues dans les plantations récentes.
- Lac-Saint-Jean : tempête de sable et destruction du feuillage des laitues (champ à replanter).

## TIPULES ET VERS GRIS

On ne rapporte pas de dommages de vers gris jusqu'à maintenant. Par contre, des dégâts reliés à un ravageur peu connu jusqu'à récemment, la tipule européenne, ont été notés dans quelques champs de laitue en Montérégie. Comme les vers gris, cet insecte, à son stade larvaire, se nourrit des parties aériennes des plants et demeure enfoui dans le sol la nuit. En creusant autour des plants récemment affectés, il est donc possible de retrouver la larve.

Les deux principaux points qui permettent de distinguer la tipule du vers gris sont l'absence de pattes dans le cas de la tipule et le comportement de l'insecte lorsqu'on le dérange : le ver gris s'enroule en spirale et demeure immobile, tandis que la tipule se tortille dans tous les sens pour tenter de s'échapper. Si vous désirez obtenir plus d'information concernant la tipule, consultez le bulletin d'information suivant : <http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b12gc08.pdf>.

Comme dans le cas des vers gris, on recommande d'intervenir si la tipule cause des dommages significatifs. Les bordures des champs sont plus à risque. Les insecticides homologués contre les vers gris devraient également être efficaces contre les tipules.

Pour plus de détails concernant la répression des vers gris, consultez l'avertissement Légumes – Général No 01 du 18 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01leg06.pdf>).

## CAROTTE

### Charançon

Le nombre de charançons capturés dans les pièges demeure faible en général. Les traitements à l'IMIDAN ont débuté dans les champs semés tôt.

Lorsqu'ils sont requis, les traitements à l'IMIDAN doivent être effectués aux stades suivants :

- Le premier : lorsque les carottes sont au stade 2 à 3 feuilles, mais avant que la 3<sup>e</sup> feuille n'atteigne son plein développement.
- Le second : 10 à 14 jours plus tard (stade 4 à 5 feuilles).

Pour plus de détails sur la répression du charançon, consultez le bulletin d'information permanent No 01 du 4 mai 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/bp01tn07.pdf>).



# CÉLERI

## Punaise terne

Globalement, la situation reste similaire à celle présentée la semaine dernière pour la Montérégie-Ouest : présence de quelques punaises adultes ici et là dans plusieurs champs, mais trop peu de dommages pour justifier des interventions. Par contre, on signale au moins un cas où on a dû intervenir en raison de la présence de beaucoup de dommages et de larves. **Le champ concerné était bien abrité des vents. Donc, portez une attention spéciale aux champs ou aux parties de champs qui disposent d'un microclimat favorable.**

# LAITUE

## Punaise terne

Globalement, la situation reste similaire à celle présentée la semaine dernière. On note la présence de quelques punaises (adultes ou larves) ici et là dans plusieurs champs de laitue en Montérégie-Ouest, mais les populations restent faibles. Continuez tout de même à bien surveiller vos champs. **Portez une attention spéciale aux champs ou aux parties de champs bien abrités des vents.**

On note aussi la présence de quelques punaises dans certains champs à l'Île d'Orléans (Capitale-Nationale).

Si vous désirez plus de détails sur la lutte contre la punaise terne, consultez l'avertissement [No 02](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf) du 20 mai 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf>).

# OIGNON

## Mouche de l'oignon

La ponte de la mouche de l'oignon a débuté pour de bon en Montérégie-Ouest. Des femelles avec des œufs ont été capturées à Sainte-Clotilde (Agriculture et Agroalimentaire Canada). On observe déjà des œufs dans certains champs et même des larves, mais celles-ci sont probablement issues de la ponte des toutes premières mouches émergées très tôt ce printemps. La période d'activité la plus intensive de cet insecte aura lieu durant les prochaines semaines.

**Si votre stratégie d'intervention contre la mouche prévoit des traitements contre les adultes, il est temps de débiter les traitements foliaires.** Dans l'oignon jaune semé, des traitements foliaires ne sont requis que chez les producteurs qui éprouvent des difficultés avec le contrôle de la mouche malgré l'utilisation des insecticides habituels appliqués au semis (LORSBAN) ou sur la semence (GOVERNOR/TRIGARD). Les producteurs d'oignons transplantés (jaune ou espagnol) ou d'oignons verts qui n'appliquent aucun insecticide à la plantation peuvent aussi avoir recours aux traitements foliaires.

Voici en rappel les règles de base à retenir concernant les pulvérisations foliaires contre la mouche :

- **Lorsque le sol est chaud et sec, retardez les traitements jusqu'à la prochaine pluie (ou irrigation).** Les œufs et les jeunes larves fraîchement écloses sont sensibles à la déshydratation et ont besoin d'humidité pour survivre. Sur un sol sec, le taux de mortalité élevé fait en sorte que les traitements insecticides ne sont généralement pas justifiés.



- **Traitez lorsqu'il ne vente pas, en fin de journée, tôt le matin si la nuit a été douce ou par temps nuageux.** Les mouches ne vont dans les champs que durant ces périodes. Le reste du temps, elles demeurent à l'abri en bordure des champs, où elles se nourrissent sur les fleurs sauvages.
- Conservez un intervalle de 5 à 7 jours entre les traitements et, pour éviter le développement de la résistance de cet insecte aux insecticides, utilisez en alternance des insecticides de familles différentes.

Comme mesure préventive, il est recommandé de tondre les abords des champs pour éliminer les abris et les sources potentielles de nourriture. Les mouches adultes se nourrissent du pollen des fleurs sauvages, comme le pissenlit, et profitent de ces sites pour se regrouper et s'accoupler.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'information présentée dans l'avertissement **No 02** du 20 mai 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf>).

## Mouche des semis

On a encore capturé plusieurs mouches des semis (*Delia platura*) à Sainte-Clotilde (Agriculture et Agroalimentaire Canada), en Montérégie, au cours de la dernière semaine. Si, par le passé, vous avez observé des dommages causés par cet insecte, il pourrait être justifié d'intervenir. Pour plus de détails, consultez l'information présentée dans l'avertissement **No 02** du 14 mai 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn09.pdf>).

## POIREAU ET AIL

### Teigne du poireau

Le nombre de papillons capturés continue d'être très variable selon les sites. **Il semble que ce printemps, le fait que le champ soit bien abrité des vents joue un rôle très important au niveau de l'activité de l'insecte.** On n'a encore capturé aucun papillon sur plusieurs sites. Sur les sites où les papillons sont actifs, on observe une réduction du nombre de captures cette semaine. On commence à observer des dommages et des larves sur certains sites.

La stratégie d'intervention en lien avec la lutte contre la première génération de la teigne est présentée dans l'avertissement **No 02** du 14 mai 2009 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn09.pdf>).

### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur - terre noire

Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ

118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

Téléphone : 450 454-2210, poste 229 – Télécopieur : 450 454-7959

Courriel : [Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 04 – carotte, céleri, laitue... – 28 mai 2009*



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,  
OIGNON, POIREAU

Avertissement No 04 – 2009, page 4